

**COMMUNE DE SAINT-APOLLINAIRE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 3 avril 2023****Délibération n° 2023-25**

L'an deux mille vingt-trois le trois avril à 18h30,  
Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2023.

**Objet : Affectation des résultats 2022 du budget****Etaient présents : 26**

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Véronique CHARBOIS, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile WEILER-BARDIN, Lydia CRETE, Mélanie COUSIN, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Aurélia MERLE, Aubin AMARDEIL, Antoine CAMUS, Laurianne SENE

**Etaient excusés ou absents : 3**

Mesdames et Monsieur Maxime AMBARD (pouvoir à Frédéric TISSOT), Fatiha CHARIFI ALAOUI (pouvoir à Alberta AWAD), Aurélie DE VOS,

***Formant la majorité des membres en exercice.*****Messieurs Aubin AMARDEIL et Antoine CAMUS ont été nommés secrétaires.**

Madame Florence GRAPIN expose le rapport suivant :

Vu la délibération n° 2023-02 du 3 février 2023 relative à la reprise des résultats 2022 par anticipation et à l'affectation du résultat de fonctionnement se résumant ainsi :

Excédent d'investissement	797 518,31 €
Excédent de fonctionnement	3 222 100,40 €

il est proposé d'affecter comme suit les résultats de fonctionnement au budget 2023 :

- Excédent d'investissement : 797 518,31 €
- Excédent de fonctionnement : 3 222 100,40 € :
  - Affecté en recettes d'Investissement à l'article 1068 pour : 1 276 094,41 €
  - Reporté en recettes de Fonctionnement à l'article 002 pour : 1 946 005,99 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE, 28 VOIX POUR, (0 ABSTENTION, 0 VOIX CONTRE) le présent rapport, comme énoncé ci-dessus.**

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le **11 AVR. 2023**

Le Maire,

  
Jean-François DODET

Les secrétaires,

  
Aubin AMARDEIL

  
Anfoine CAMUS

Date de publication : **12 AVR. 2023**